



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20221018-DBC20221018_05-DE
Reçu le 26/10/2022
Publié le 26/10/2022

N° DBC 20221018-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 19

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2022 à 13H00

Date de la convocation : 13 Octobre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 18 Octobre 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Georges LOPEZ, Jean Eric GARRET, Jean-François DELAIRE, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Jany BROUSSE.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN, Jean-Pierre DUBOST.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Stéphane RODIER
Patrick SAUZEDDE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ECOVERT BOILON

Rapporteur : Tony BERNARD *Président*

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, la reprise économique au niveau mondial et les conséquences de la guerre en Ukraine génèrent une tension sur l'approvisionnement des matières premières, et des hausses de prix d'un caractère exceptionnel sur certains produits, dont le pétrole et le gaz. Ce contexte est de nature à générer une forte augmentation des prix sur les prestations réalisées.

Dans ce contexte, la société Ecovert Boilon, titulaire des lots 3 et 4 du marché 2022 relatif au stockage et transport des déchets issus des déchèteries, collecte et transport du verre, a sollicité la Collectivité le 16 mars 2022 afin de trouver une solution face aux difficultés économiques et financières qu'elle rencontre dans le cadre de l'exécution du marché directement causées par le contexte général de la hausse des prix et de la

AR Prefecture

063-200070712-20221018-DBC20221018_05-DE
Reçu le 26/10/2022
Publié le 26/10/2022

pénurie de matières premières, qui entraînent un bouleversement de l'économie du contrat.

Ce phénomène était imprévisible lors de la signature du contrat.

S'agissant d'un bouleversement temporaire de l'économie du contrat, la situation ainsi caractérisée permet l'application des dispositions de l'article L-6-3° du code de la commande publique sur l'indemnisation du cocontractant au titre de l'imprévision.

Dans un premier temps, la collectivité a demandé à Ecovert Boilon un chiffrage des surcoûts afin d'évaluer la recevabilité de la demande.

Sur la base des justificatifs de hausses tarifaires, notamment gazole, AD Blue, gazole non routier, véhicules et fournitures, la société Ecovert Boilon demande une indemnisation de 8 310,34 euros sur la base d'une commande estimée de 130 588 euros pour la période du 16 mars au 31 décembre 2022, ce qui représente environ 7% du montant initialement prévu.

En application de l'article L 6-3 du Code de la commande publique et des articles 2044 et suivants du Code civil, il est proposé d'indemniser la société Ecovert Boilon dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel, au titre de la théorie de l'imprévision conformément à la circulaire ministérielle du 30 mars 2022.

Le Bureau Communautaire :

- **Valide** le protocole d'accord transactionnel tel que présenté en annexe.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 19

Conseillers présents : 18

Représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon